

# LA PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE DE 2<sup>ème</sup> RECOURS

---

## Le Plan Personnalisé de Santé

*(circulaire DHOS/03/CNAM)*

C'est le **parcours de soins** annuel que vous allez établir avec chaque patient, traduisant les besoins adaptés à sa situation.

Le PPS :

- Définit le nombre de cs annuelles, la possibilité de bénéficier d'une prise en charge complémentaire diététique et/ou psychologique et de participer aux ateliers alimentation et activité physique.
- Doit être :
  - o présenté en début de prise en charge
  - o **validé** et **signé** par le patient et le médecin
  - o **révisé chaque année**

Au Réseau Pédiatrique 974, le PPS est formalisé sur la fiche de liaison